

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CRABTREE M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 17 octobre 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc Françoise Cormier André Picard Jean Brousseau Gaétan Riopel Mario Lasalle

R 235-2005

Retrait du projet de règlement 99-044-010 modifiant le règlement de zonage 99-044

Attendu que le Conseil municipal a adopté le 3 octobre dernier, le projet de règlement 99-044-010 modifiant le règlement de zonage 99-044;

Attendu que ce projet de règlement avait été mis de l'avant suite à une demande spécifique du propriétaire du lot 198-1-30 qui avait un projet de construction particulier;

Attendu que le propriétaire de ce terrain nous a fait part que son projet était modifié et que celui-ci rencontrait désormais les normes actuelles, prescrites pour la zone Ra-3;

Attendu que le Conseil municipal considère qu'il n'est plus nécessaire de procéder aux modifications prévues par le projet de règlement 99-044-010 modifiant le règlement de zonage 99-044, modifications qui étaient reliées directement aux particularités du projet de construction du propriétaire du lot 198-1-30;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu de retirer le projet de règlement 99-044-010 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044.

ADOPTÉ

R 236-2005

Activité de financement au profit des Draveurs de Crabtree

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de faire l'achat de 8 billets au prix de 50 \$ chacun pour la soirée Casino au profit des Draveurs de Crabtree, laquelle se tiendra le 12 novembre prochain, et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ



N° de résolution

R 238-2005

R 239-2005

R 240-2005

Activité de financement au profit des Chevaliers de Colomb

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de 2 billets au prix de 25 \$ chacun pour le banquet d'huîtres annuel des Chevaliers de Colomb de Crabtree, lequel se tiendra le 28 octobre prochain et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

Demande d'aide financière de Moisson Lanaudière

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ pour l'année 2006 à Moisson Lanaudière qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité des cuisines collectives La Bouffe du Bonheur.

ADOPTÉ

Activité de financement au profit de la Fondation Charles-Bruneau

Attendu que monsieur Michel Labossière, contribuable de notre municipalité, organise une activité de financement au profit de la Fondation Charles-Bruneau, laquelle se tiendra au Centre communautaire et culturel de notre municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de retenir des billets pour encourager cette initiative;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de faire l'achat de 6 billets au prix de 15 \$ chacun pour l'activité de financement au profit de la Fondation Charles-Bruneau, laquelle se tiendra le 12 novembre prochain, et d'y déléguer les membres du Conseil intéressés.

ADOPTÉ

Installation d'enseignes à l'aréna Roch-Lasalle

Attendu qu'il serait opportun de faire installer des enseignes lumineuses à l'extérieur de l'aréna pour annoncer l'ensemble des activités qui s'y tiennent et en particulier, les joutes des Draveurs Midget AAA;

Attendu que l'installation de pareilles enseignes nous donnera l'opportunité d'annoncer toutes autres activités connexes à notre vie communautaire et à titre d'exemple: la vente de garage, la fête nationale, la fête de la famille, etc...



N° de résolution ou annotation Attendu que la marquise, au-dessus des portes principales comporte des éléments à chacun des bouts, nous permettant d'y intégrer des enseignes lumineuses;

Attendu que la compagnie Les Enseignes Lumibec Inc. nous a fait une offre intéressante au prix de 2 257 \$ pour chacune des enseignes, installation incluse et taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de retenir les services de Enseignes Lumibec Inc. pour la fourniture et l'installation de 2 enseignes lumineuses à l'aréna Roch-Lasalle, le tout au prix de 2 257 \$ par enseigne, installation incluses et taxes en sus.

ADOPTÉ

241-2005

Avis de motion - règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt décrétant l'acquisition d'un camion incendie.

R 242-2005

Clignotant pour circulation à l'intersection de la 8^{ième} rue et de la 1^{ière} avenue

Attendu que le Conseil municipal souhaite améliorer la sécurité à l'intersection de la $8^{i\text{ème}}$ rue et de la $1^{i\text{ère}}$ avenue;

Attendu que pour ce faire, il y a lieu de procéder à l'ajout de 2 autres arrêt-stop et à l'installation d'un clignotant (arrêt obligatoire aux quatre coins);

Attendu que la compagnie Energican Ltée a déposé une offre de services au prix de 9 530.87 \$ (taxes incluses);

Attendu que la municipalité a les sommes nécessaires pour réaliser ces travaux à même le budget de projet de voirie (poste budgétaire 72-320-00-710);

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu de retenir les services de Energican Ltée pour la fourniture et l'installation d'un clignotant de circulation, le tout au prix de 9 530.87 \$ (taxes incluses), tel que soumis dans leur offre datée du 17 octobre 2005.

ADOPTÉ



N° de résolution ou annotation

| Company | Comp

Avis de motion - abrogation du règlement de stationnement et adoption de nouvelles dispositions

Monsieur André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement abrogeant le règlement de stationnement 99-049 et ses amendements et décrétant de nouvelles dispositions concernant le stationnement dans la municipalité.

L'assemblée est levée à 22:28 heures.

Dents paporte, maire

Sylvie Malo, sec. Très